

Archives Nationales

Rennes le 8 mars 1821

N°67

Avis de l'Inspecteur principal des forêts

Monsieur le Comte

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 du courant les différentes pièces servies par les propriétaires des forges de Paimpont pour obtenir le maintien de leur usine plus la faculté d'y ajouter des constructions qui ont tout à la fois pour but l'accroissement et l'amélioration de cet établissement et je vais ainsi que vous le désirez vous donner mon avis.

Le bois, Monsieur le Comte, est tellement commun dans l'arrondissement de Montfort sous lequel est située la forge de Paimpont, que si cette usine n'existait pas, non seulement la forêt de Paimpont qui l'alimente en grande partie n'aurait pas de débouchés mais que même les divers particuliers ainsi que le Gouvernement, propriétaire de taillis ne trouveraient les moyens de vendre qu'à des prix tellement médiocres que leur propriété serait à peu près nulle.

Le Gouvernement, Monsieur le Comte, possède dans l'arrondissement dont il s'agit trois bois pour les coupes desquels il ne se présente le plus ordinairement d'autres concurrents que les propriétaires du fourneau de la Hardouinais situé commune de Merdrignac. A la vérité, les débouchés sont difficiles mais les propriétaires influents dans le pays écartent avec adresse ceux qui désireraient saisir cette branche d'industrie, inquiètent les marchands et leur insinuent que sans leur fourneau, ils ne trouveraient pas à placer leurs cordes. Ils les dégoûtent ainsi et profitent de leur faiblesse pour obtenir les coupes à des prix peu en rapport avec ceux auxquels elles s'élèvent dans d'autres parties du département.

L'établissement de Paimpont, Monsieur le Préfet, existant avec ses perfections en projet consommera plus de bois et viendra conséquemment établir une concurrence utile. Les marchands alors seront sans inquiétude puisqu'ils auront la certitude de vendre leurs cordes et ils pourront faire atteindre aux coupes une valeur convenable. Les divers propriétaires eux-mêmes voyant que les bois acquièrent du prix, s'occuperont davantage de leur culture et surtout de leur surveillance si généralement négligée. Que de terrains incultes et qui ne sont propres qu'à fournir du bois pourront être mis en rapport ! Enfin, combien de taillis exploités à l'âge de 6, 7, 8 et 9 ans, ne donnant qu'un faible produit et s'épuisant par la fréquence des coupes, pourront n'être exploités qu'à 20 ans, assurer ainsi aux propriétaires des revenus plus avantageux et plus certains et le régénérer en même tems !

Toutes ces considérations, Monsieur le Préfet, sont favorables à la forge de Paimpont et me déterminent à être d'avis que non seulement son établissement doit être maintenu, mais qu'il importe d'autoriser toutes les constructions qui tendent à son aggrandissement et à son perfectionnement.

J'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous renvoyer les diverses pièces annexées à votre lettre précitée. Je suis avec respect, Monsieur le Préfet votre très humble et très obéissant serviteur, pour Mr l'Inspecteur Principal des forêts du 4<sup>ème</sup> arrondissement, le sous inspecteur délégué

Signé BOULLEMER

Pour copie conforme

L'Inspecteur Principal des forêts du 4<sup>ème</sup> arrondissement  
MARTIN